

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES N° 2023-00019

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 8 août 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

### Nature et effets

La demande de dérogations mineures a pour but :

- De régulariser la marge de recul latérale droite de 0,6 mètre pour le bâtiment accessoire existant de type remise; et
- De régulariser la marge de recul latérale gauche de 4,79 mètres pour le bâtiment principal résidentiel.

### La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 4.3.2, grille f), pour la zone R-3 :

- La marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment accessoire est de 2 mètres;
- La marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 5 mètres.

### Identification du site concerné

Le lot visé par la demande de dérogations mineures est le lot 3 317 323 du cadastre du Québec, sis au 46 rue Lorraine, dans la zone R-3.

### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogations mineures en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 août 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 17 juillet 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix